

Séance du 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale située 8 rue Eugène Chauvelier, dans le cadre des recommandations sanitaires, sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Anne Molard, Solène Loyer, Christophe Krakus, et Patrice Coutelle à partir de la délibération d3.

Absentes excusées : Mmes Ingrid Caté et Marion Marie

Mme Anne Molard a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 4 juin 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner en période de congé.
- Devis ATESART

2021-07-d1

Déclaration d'intention d'aliéner.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est probable que la Mairie reçoive une déclaration d'intention d'aliéner pendant la période de congé, notamment pour la propriété située 8 Place Saint Gilles. Afin de ne pas retarder la réponse à cette demande, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour répondre à cette demande. Le Conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Le conseil donne pouvoir au Maire pour répondre aux Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues pendant la période estivale.

2021-07-d2

Clôture du projet de vente du chemin rural n°44

A l'issue de l'enquête publique qui a eu lieu du 8 au 23 novembre 2019, le commissaire enquêteur avait rendu le 27 novembre 2019 un avis défavorable sur le projet de vente du chemin rural n°44.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de clore ce dossier et de ne pas vendre le chemin rural n°44.

2021-07-d3

Indemnité de gardiennage d'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage d'église d'un montant de 60 € à Monsieur le Curé de Loué.

(Pour : 6 contre : 0 abstention : 2)

2021-07-d4

Devis complémentaire pour les travaux du mur de soutènement de la lagune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le mur de soutènement de la lagune a été réalisé, mais qu'il a été décalé d'un mètre environ par rapport à son emplacement initial. Une partie du mur se trouve donc sur le terrain voisin. Le propriétaire de la parcelle voisine Monsieur Michel Coutelle a proposé à la commune de prolonger la partie bétonnée pour la recouvrir de terre.

Le coût de cette opération est de 1979.71 euros TTC

Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SAS SOMARE pour un montant de 1979.71€ TTC et décide d'imputer la somme en investissement au compte 2156 du budget assainissement.

(Pour : 7 contre : 0 abstention : 1)

2021-07-d5

Validation de la lettre d'information de juillet

Madame Molard présente aux membres du Conseil Municipal la lettre d'information qui sera diffusée en juillet à l'ensemble des habitants de la commune.

Le Conseil Municipal valide ce document.

2021-07-d6

Devis ATESART assistance à Maitrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 979.20 € TTC avec ATESART pour la prestation d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage comprenant l'établissement de l'avant-projet en vue de la création d'un plateau devant la mairie et la création d'ilots de stationnement rue Bourdon Durocher

La somme sera imputée en investissement au compte 2151-40

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 2 septembre 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00